



**SÉANCE PUBLIQUE**  
**DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2025**  
**À 18 h**

Délibération 2025 / 07  
(7<sup>e</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
Exercice : 27  
Présents : 15  
Votants : 19

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation  
04/02/2025

Date de publication du  
procès-verbal de la  
séance :  
14/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 12 février à 18 h,

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient présents** : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, LAVERGNE Frédéric, BORIS Yvette, BRAMOND Philippe, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.

**Absents représentés** : BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), MAIGNE Solange (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), GROUGEARD Michel (donne pouvoir à ROUQUIE Vincent), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).

**Absents excusés** : RUAUD Maria de Fatima, ELIAS Marie-José, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît,

**Absents** : COQUEAU Stéphane, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan,

**Secrétaire de Séance** : CHAVET-JABOT Francis.

**OBJET : CREATION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE ET FINALISATION DE LA RENOVATION DU BATIMENT ELEMENTAIRE DE L'ECOLE CLEMENT BROUQUI.**

Pour mémoire, le groupe scolaire créé dans les années 1975, avec l'actuel bâtiment de l'école élémentaire et un restaurant scolaire de 150 m<sup>2</sup>, a connu une première extension de l'espace restauration en 1987. De 1999 à 2000, la dernière extension du restaurant a eu lieu en même temps que la création de l'école maternelle. La dernière extension de la maternelle, qui date de 2016, a permis de regrouper l'ensemble des activités scolaires sur le site Clément Brouqui et de réaffecter les bâtiments de l'école maternelle du centre-ville à d'autres activités.

Une première tranche de travaux de rénovation de l'ensemble accueillant l'école élémentaire a été réalisée en 2020 et 2021 et a permis :

- La rénovation énergétique avec une isolation thermique extérieure (ITE) ;
- Les mises aux normes d'accessibilité ;
- L'aménagement des espaces pour les activités périscolaires et ALSH (qui avaient lieu dans d'autres locaux communaux jusqu'en 2022) ;
- La mise aux normes anti-feu d'une partie des locaux ;
- La réfection des sols et diverses surfaces.

Par délibération n° 2024/72 du 11 septembre 2024, le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, le lancement de la deuxième et dernière tranche des travaux cités en objet ainsi que son cadrage financier. A la suite de cette décision, une équipe de maîtrise d'œuvre a été recrutée et ses différentes propositions ont pu aboutir au projet suivant :

- Création d'un nouveau restaurant scolaire en lieu et place de l'ancien logement désaffecté ;

**AR Prefecture**

046-214601288-20250213-2025\_07-DE  
 Reçu le 13/02/2025  
 Publié le 13/02/2025

- Finalisation de la rénovation intérieure du bâtiment élémentaire avec :
  - Modification des cloisons afin d'être en conformité avec les normes "coupe-feu" ;
  - Remplacement des sols, murs, éclairages et radiateurs d'environ 10 à 15 salles ;
  - Réaménagement des espaces du rez-de-chaussée comprenant la bibliothèque, la salle des enseignants, différents rangements et le bureau du directeur.
  
- Installation d'une centrale de traitement de l'air.

Le chiffrage du projet (phase APD) s'élève à 1 380 200 € pour l'ensemble et un planning permettrait d'envisager des travaux à partir de septembre 2025, une livraison du nouveau restaurant scolaire en fin du premier trimestre 2026 et la fin des travaux du bâtiment élémentaire pour la rentrée 2026.

**Les échanges avec les services de l'Etat dans le cadre de la recherche de financement conduisent à proposer aujourd'hui un chantier en 2 tranches :** la première dite « ferme » consiste à terminer la rénovation du bâtiment élémentaire et commencerait en 2025. La création d'un nouveau restaurant scolaire ferait l'objet d'une seconde tranche dite « conditionnelle » qui débiterait en 2026.

**Planning prévisionnel :**

	1er trim 2025			2ème trim 2025			3ème trim 2025			4ème trim 2025			1er trim 2026			2e trim 2026			3e trim 2026			4e trim 2026			1er trim 2027			2e trim 2027		
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
recherche financements																														
Décision financeurs																														
Autorisation urbanisme																														
phase PRO et DCE																														
Consultations Entreprises																														
1ère tranche travaux rénovation bâtiment élémentaire dont installation CTA																														
tranche conditionnelle travaux construction cantine																														

en jaune le planning du bâtiment élémentaire  
 en orange, le planning restaurant scolaire  
 en bleu, les opérations communes aux deux tranches

**Plan de financement prévisionnel :**

<b>TRANCHE FERME 2025 - 2026</b>					
<b>DEPENSES (HT)</b>		<b>RECETTES (HT)</b>			
<b>OPERATION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>%</b>
Rénovation bâtiment élémentaire (y compris CTA)	368 688,35 €	COMMUNE	Autofinancement	207 473,02 €	50 %
Maîtrise d'œuvre (y compris OPC)	46 257,69 €	ETAT	DETR et / ou DSIL	207 473,02 €	50 %
<b>Montant total HT :</b>	<b>414 946,04 €</b>	<b>Montant total HT :</b>		<b>414 946,04 €</b>	<b>100 %</b>

**TRANCHE CODITIONNELLE 2026 - 2027**

<b>DEPENSES (HT)</b>		<b>RECETTES (HT)</b>			
<b>OPERATION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>%</b>
Construction nouvelle cantine	750 545,02 €	ETAT	DETR et / ou DSIL	482 626,41 €	50,0 %
Equipements cuisine	100 909,80 €	REGION	Equipement structurant Bourg-Centre	193 050,57 €	20,0 %
Mobiliers réfectoire	18 693,93 €	DEPARTEMENT	FAST	-	0,0 %
Etudes diverses (sol, hydraulique, thermique et structure)	12 700,00 €	CAUVALDOR	Fonds de concours	50 000 €	5,2 %
Maîtrise d'œuvre	67 404,08 €				
Prestations diverses en cours d'évaluation	15 00,00 €	COMMUNE	Autofinancement	239 575,85 €	24,8 %
<b>Montant total HT :</b>	<b>965 252,83 €</b>	<b>Montant total HT :</b>		<b>965 252,83 €</b>	<b>100 %</b>
<b>Total 2 phases (HT)</b>	<b>1 380 198,87 €</b>			<b>1 380 198,87 €</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **Punanimité**,

- **APPROUVE** la création d'un nouveau restaurant scolaire et la finalisation de la rénovation du bâtiment élémentaire de l'école Clément Brouqui ;
- **VALIDE** le principe de la réalisation en deux tranches de travaux, le planning et le plan de financement prévisionnels présentés ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la première tranche de travaux au Budget Principal de la Commune au titre de l'exercice 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements auprès des différents partenaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Francis CHAVET-JABOT

Le Maire,

Michel SYLVESTRE

